

Lettre Flash N°71



Au nom de la démocratie et de la justice sociale, gagnons le retrait de la réforme des retraites !

Depuis 3 mois, la mobilisation de la population dans toute sa diversité contre le passage de l'âge de la retraite à 64 ans a atteint un niveau exceptionnel : 11 journées d'action ont réuni à chaque fois entre 1,5 et 3,5 millions de personnes parmi lesquelles de plus en plus de jeunes, des actions de proximité sont organisées quotidiennement, des grèves tournantes affectent nombre de secteurs, et l'unité intersyndicale, inédite, reste complète.

Par son entêtement, le Président a conduit le pays au blocage et à un niveau de tension qui se ressent dans tous les domaines. Au lieu de répondre à la demande massive des français (70 % contre la réforme dont 90 % des actifs et actives) le gouvernement tente ces derniers temps de « changer d'actualité » à défaut de changer d'attitude... Ne les laissons pas passer à autre chose !

Pour E. Macron et son gouvernement le bilan de ces trois mois est catastrophique : après avoir été pris en flagrant délit de mensonge, avoir méprisé les demandes de rencontre de l'Intersyndicale, échoué à obtenir une majorité au parlement sur sa loi, être passé en force avec un recours au 49.3 qui a scandalisé les Français-es, le Président, critiqué dans le monde entier pour son comportement anti-démocratique, est de plus en plus lâché par ses soutiens politiques, intellectuels et économiques (voir la presse de ces derniers jours). Quant à la Première ministre, elle en est réduite à attendre le moment où le Président décidera de faire sauter son « fusible »... La victoire est proche, ne relâchons pas la pression !

La semaine prochaine, le vendredi 14 avril, le Conseil constitutionnel rendra son avis sur la réforme. Si la réforme n'est pas censurée, la bataille du référendum d'initiative partagée commencera. C'est un enjeu démocratique.

Une réforme inutile, brutale et injuste

L'intersyndicale l'a déjà expliqué, et nous partageons ces analyses avec l'immense majorité de la population, cette réforme inutile, brutale et injuste n'est imposée que pour servir les intérêts financiers du grand capital au détriment de celles et ceux qui ne vivent que des revenus de leur travail.

L'impact de la mesure d'âge sur les universitaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es titulaires ou contractuel-les) peut paraître limité car la plupart d'entre nous sont recruté-es tardivement et l'âge de départ en retraite des enseignant-es-chercheur-es dépasse déjà 66 ans.

Cependant, avec cette réforme, les femmes enseignantes qui auraient pu partir à 62 ans en bénéficiant des bonifications pour enfants devront attendre 64 ans. Déjà en 2017, les enseignantes-chercheuses, partaient avec des pensions en moyenne de 12 % inférieure à celle des enseignants-chercheurs. Avec l'accélération de la réforme Touraine, pour un départ au même âge toutes celles et ceux né-es entre 1965 et 1973 verront leurs retraites baisser de 5 %.

Pour les personnels non titulaires de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (vacataires, contractuel·les), la précarité est grande et les salaires sont insuffisants. Cette réforme les affecterait toutes et tous : qu'ils ou elles aient des carrières complètes, courtes, longues, hachées, toutes et tous subirait l'allongement de la durée de cotisation et le recul de 2 ans de l'âge légal, et au final une baisse de pension.

Pour obtenir des pensions qui permettent à chacune et chacun de maintenir son niveau de vie, le risque est grand de voir nombre de personnels partir en retraite après 67 ans !

Cela engendrerait une forte baisse des recrutements et donc des effets négatifs sur l'emploi des jeunes doctor·es et sur le renouvellement générationnel bénéfique à la recherche française. Nous pouvons pourtant espérer que ce renouvellement reprenne des couleurs en raison des prévisions de départs en retraite en forte hausse jusqu'à 2030. Mais ces espoirs pour la recherche seraient balayés par les nouvelles mesures que le gouvernement veut imposer :

- l'impossibilité de partir avant 64 ans pour celles et ceux qui auraient le nombre requis de trimestres malgré son augmentation
- le recul de l'âge limite d'emploi dans la fonction publique à 70 ans !
- l'autorisation de cumuler emploi et retraite de la fonction publique qui favoriserait l'embauche à bon compte d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs retraités comme vacataires !

Nous avons d'autres propositions. Une autre réforme des retraites est possible et nécessaire !

Nos revendications pour les retraites :

- âge légal de départ à 60 ans
- 37,5 annuités
- 75 % du dernier salaire
- prise en compte des années d'étude et des périodes de post-doc à l'étranger dans le calcul des annuités
- abandon du dispositif de décote
- le retour des bonifications pour les enfants



Un financement alternatif des retraites est possible. Il passe par :

- l'égalité salariale : réduire les 20 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes amènerait 6 milliards de cotisations supplémentaires pour les retraites. Dans l'ESR cela passe notamment par la facilitation de l'accès des femmes aux responsabilités et à des déroulements de carrières identiques (seulement 28 % des PU sont des femmes) ;
- l'emploi des femmes : selon l'INSEE, les taux d'activité des femmes et des hommes entre 25 et 54 ans étaient respectivement de 84 % et 92 % soit un écart de 8 points. Cela représente une différence de 1,1 millions de femmes. Cette inégalité est perpétuée dans tous les scénarios du COR, et ce jusqu'en 2070 ! Réduire cette inégalité, ce serait apporter plus de 10 Mds de cotisations pour les retraites. Pour cela, il faut par exemple créer des places en crèche pour les 1 million de parents qui n'ont pas de solutions de garde ;
- l'emploi des fonctionnaires : la création de 500 000 emplois dans les services publics (dont 60 000 dans l'ESR) rapporterait plus de 6 milliards d'euros de cotisation supplémentaires;
- la réduction du temps de travail hebdomadaire et annuel (soit pour les enseignant·es du sup 250h et pour les enseignant·es-chercheur·es 125h de service statutaire) permettrait la création de 20 000 emplois titulaires enseignants et contribuerait à amener 240 millions de cotisations supplémentaires ;
- l'augmentation des salaires de 10 % dans le public comme dans le privé amènerait 2,5 milliards d'euros de cotisation retraite en plus ;
- l'intégration des primes dans les grilles salariales des personnels de la fonction publique (notamment de l'ESR) augmenterait les cotisations et les pensions ;
- le rétablissement des cotisations patronales que les gouvernements successifs ont exonéré de cotisations pour les salaires jusqu'à 2,6 SMIC représente 90 milliards de recettes en moins pour les caisses de la sécurité sociale avec des effets pour l'emploi qu'aucune étude n'est parvenue à démontrer... Actuellement 80 milliards de ces exonérations sont compensés par le budget de l'État au détriment du financement des services publics et 10 milliards ne sont plus compensés par l'État, déséquilibrant les comptes des organismes sociaux.

Ne relâchons pas la pression !

Le 13 avril, et le 14 dans les actions "interpro" soyons encore nombreux et nombreuses à montrer notre détermination !

Ensemble, nous allons gagner !

Paris, le 7 avril 2023

SUIVEZ-NOUS !



SNESUPFSU



@SNESUPFSU